

<p>Date de convocation :</p> <p>11/04/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à C MOULIN), Pascal GOUY (pouvoir à P DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à JP GRANGE), Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Fanny MOURIER (pouvoir à T SABOT).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2022.

DCM 20220414-10

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal DCM 20210401-1 fixant les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- TFPB 2021 = 41.24 %
- TFNB 2021 = 72.67 %

Il propose d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

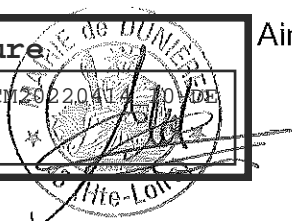
- TFPB = 41.30 % (+0.06%)
- TFNB = 72.70 % (+0.03%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - TFPB = 41.30 %
 - TFNB = 72.70 %

AR Prefecture

043-214300873-20220414-DCM20220414-10
 Reçu le 22/04/2022
 Publié le 22/04/2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme,
 Le Maire,